

# Rapport annuel 2025

Requête 4336-2026

---

Suivi de la vente de gaz de source renouvelable

## Table des matières

1.	INTRODUCTION	3
2.	APPROVISIONNEMENT	3
3.	RÉSULTATS DE LA VENTE DE GSR	4
4.	ÉCART DE COÛTS	7
5.	MISE EN MARCHÉ	8
6.	CONCLUSION	11

## 1. INTRODUCTION

Afin de se conformer aux obligations découlant du [Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur](#)<sup>1</sup>, Enbridge Gaz Québec (ci-après « **EGQ** ») devait livrer une quantité minimale de gaz de source renouvelable (ci-après « **GSR** ») représentant environ 5 % de sa projection volumétrique pour l'année 2025. Les volumes en GSR requis pour respecter son obligation pour l'année 2025 ont été approuvés par la Régie dans le cadre de la décision [D-2025-052](#)<sup>2</sup>, de même que le prix final de la molécule de GSR, basé sur les contrats en vigueur<sup>3</sup>.

Aux termes de la décision [D-2020-166](#)<sup>4</sup>, la Régie a approuvé l'approche prévoyant la vente de la quantité de GSR acquise, à la clientèle d'EGQ, sur une base d'achat volontaire ainsi que les modalités entourant la mise en place de cette stratégie. Le présent document vise à présenter les résultats de la vente du GSR sur une base volontaire, le suivi détaillé du CER<sup>5</sup> pour l'année 2025, ainsi que l'écart entre les coûts d'achat réels et le prix de vente du GSR facturé à la clientèle volontaire pour l'année 2025.

## 2. APPROVISIONNEMENT

La Régie a approuvé, aux termes de la décision [D-2025-052](#)<sup>6</sup>, le prix final de la molécule GSR proposée par EGQ pour l'année 2025, basé sur le fait que son approvisionnement en GSR proviendrait des fournisseurs 1 et 2<sup>7</sup>. Le tableau 1 résume la situation de l'approvisionnement réel en GSR pour l'année 2025 :

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. R-6.01, r. 4.3.

<sup>2</sup> Dossier R-4268-2024, décision [D-2025-052](#) paragraphe 35.

<sup>3</sup> Dossier R-4268-2024, décision [D-2025-052](#) paragraphe 45.

<sup>4</sup> Dossier R-4122-2020, décision [D-2020-166](#), paragraphe 138.

<sup>5</sup> Dossier R-4122-2020, décision [D-2020-166](#), paragraphe 141.

<sup>6</sup> Dossier R-4268-2024, décision [D-2025-052](#) paragraphe 45.

<sup>7</sup> Les caractéristiques contractuelles des ententes de principe ont été autorisées dans le cadre des décisions [D-2022-040](#) et [D-2023-034](#).

**Tableau 1 – Approvisionnement en 2025**

	GJ
<b>Livraison fournisseur 1</b>	150 000 GJ
<b>Livraison fournisseur 2</b>	297 424 GJ
<b>Volumes excédentaires de 2024 transférés à 2025</b>	209 248 GJ
<b>TOTAL</b>	<b>656 672 GJ</b>
<b>Volumes réglementaires requis</b>	368 455 GJ

1 L'écart entre les volumes réglementaires requis et les volumes détenus pour l'année 2025 est présenté et  
 2 expliqué dans le tableau 2 ci-dessous (Le suivi détaillé du CER et du CRI est présenté à la pièce EGQ-3,  
 3 Document 3) :

**Tableau 2 – Présentation et justification des écarts**

	M <sup>3</sup>	GJ	Justification
<b>Écart entre l'approvisionnement de 2025 et les volumes réglementaires requis</b>	7 606 705 m <sup>3</sup>	288 217 GJ	Étant donné l'achat de volumes excédentaires à l'obligation réglementaire en 2025 et afin de respecter la décision <a href="#">D-2020-166</a> de la Régie, EGQ a transféré un montant de 7 094 781 \$, représentant les coûts et les intérêts liés aux volumes excédentaires, dans le CRI.

### 4 **3. RÉSULTATS DE LA VENTE DE GSR**

5 En date du 1er janvier 2025, EGQ comptait 3 614 adhésions de clients volontaires au GSR. En l'espace de  
 6 douze mois, 598 clients supplémentaires ont choisi d'adhérer volontairement au tarif GSR, témoignant d'une  
 7 progression positive. Toutefois, cette augmentation est inférieure par rapport au rythme observé lors des  
 8 années précédentes. Cette tendance s'explique principalement par le fait que l'année 2025 représente la  
 9 première année au cours de laquelle le seuil minimal pour être considéré comme un client volontaire pour  
 10 le GSR est passé à 5 %. Bien que le rythme des nouvelles adhésions fût similaire à celui des années passées

1 durant les premiers mois de 2025, celui-ci a progressivement ralenti au cours du reste de l'année. Ce  
2 ralentissement s'explique notamment par le fonctionnement de la formule utilisée par EGQ pour déterminer  
3 le pourcentage de GSR que doit sélectionner un client en cours d'année pour être considéré comme  
4 volontaire et éviter d'être assujéti à la socialisation. Elle traduit l'engagement du client au tarif GSR sur une  
5 base annualisée en fonction du nombre de jours auxquels ce dernier adhère à ce tarif<sup>8</sup>. Dans ce contexte,  
6 un client souhaitant adhérer au tarif GSR en cours d'année 2025 devait choisir un pourcentage d'adhésion  
7 supérieur au seuil minimal de 5 % pour être considéré comme volontaire, et ainsi s'assurer d'atteindre le  
8 seuil réglementaire en fin d'année, de manière proportionnelle<sup>9</sup>. Ce taux d'adhésion supérieur a de facto  
9 entraîné des coûts plus importants pour ces clients par rapport à un client qui aurait été assujéti au seuil  
10 de 5 % sur toute la durée de l'année. Cela explique en majeure partie le ralentissement des nouvelles  
11 adhésions durant la seconde moitié de l'année.

12 Malgré cette hausse des coûts découlant de l'augmentation de l'obligation GSR, il convient de noter  
13 l'implication des représentants du service à la clientèle qui continuent de promouvoir le GSR aux clients qui  
14 communiquent avec EGQ. Une partie de la clientèle demeure motivée par l'adhésion volontaire, consciente  
15 qu'en son absence, elle sera assujéti à un taux de socialisation deux ans plus tard.

16 Au cours de l'année 2025, 349 clients ont résilié leur adhésion au GSR. Parmi ceux-ci, 328 résiliations  
17 étaient liées à un déménagement. Conséquemment, à la fin de l'année 2025, EGQ comptait 3 863 clients  
18 volontaires au tarif GSR, dont 249 nouveaux clients. Environ 9 % de la clientèle avait adhéré au tarif GSR  
19 de manière volontaire. Bien que les nouvelles adhésions aient ralenti pour les motifs évoqués plus haut, les  
20 clients volontaires actuels le sont demeurés en très forte majorité.

---

<sup>8</sup> Les modalités relatives à l'adhésion volontaire ont été représentées à la Régie dans le cadre du dossier tarifaire 2026. Pour davantage d'explications, voir les réponses d'EGQ à la demande de renseignement no. 2 de la Régie, à la pièce [B-0108](#) du dossier R-4303-2025.

<sup>9</sup> Par exemple, un client qui aurait contacté le service à la clientèle au début du mois de juillet 2025 aurait dû sélectionner un pourcentage d'adhésion effectif minimum représentant environ 10 % de sa consommation pour le reste de l'année afin d'être considéré comme un client volontaire en fin d'année.

**Tableau 3 – Évolution des adhésions au GSR**

	Total 2020	Total 2021	Total 2022	Total 2023	Total 2024	Total 2025	Total
Tarif 2 - Nombre d'adhérents	199	630	777	1 097	1 303	556	4 562
Tarif 2 - Nombre de résiliations réelles	0	25	77	155	248	331	836
<b>Addition nette - Tarif 2</b>	<b>199</b>	<b>605</b>	<b>700</b>	<b>942</b>	<b>1 055</b>	<b>225</b>	<b>3 726</b>
Tarif 1 - Nombre d'adhérents	5	11	15	48	59	42	180
Tarif 1 - Nombre de résiliations réelles	0	0	2	7	16	18	43
<b>Addition nette - Tarif 1</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>41</b>	<b>43</b>	<b>24</b>	<b>137</b>
<b>Total - Addition nette</b>	<b>204</b>	<b>616</b>	<b>713</b>	<b>983</b>	<b>1 098</b>	<b>249</b>	<b>3 863</b>

1 Par ailleurs, plus de 40 % des adhérents volontaires ont attribué le seuil minimal réglementaire de 5 % de  
 2 leur consommation au tarif GSR. Environ 23% des adhérents ont opté pour un taux variant entre 6 et 10 %,  
 3 tandis qu'environ 8 % ont sélectionné un pourcentage supérieur à 10 %. L'injection de GSR dans le réseau  
 4 de distribution d'EGQ, visant l'atteinte du seuil minimal réglementaire, a permis une réduction de 18 262  
 5 tonnes de GES, dont 1 042 tonnes correspondent à l'adhésion volontaire de la clientèle.

6 Tel que demandé par la Régie dans la décision [D-2022-120](#)<sup>10</sup>, EGQ présente le sommaire des résultats de  
 7 la vente du GSR à la clientèle volontaire en 2025 dans le tableau ci-dessous :

<sup>10</sup> Dossier R-4199-2022, Décision [D-2022-120](#), paragraphe 99.

**Tableau 4 – Sommaire des résultats de la vente de GSR à la clientèle volontaire en 2025**

	\$
Volumes vendus à la clientèle volontaire	555 082 (en m <sup>3</sup> )
Virement du CRI 2024	5 554 210
Coûts d'achat du GSR	12 210 284
Moins : Coûts évités applicables	(2 851 394)
Surcoûts reliés aux ventes de GSR	(460 682)
Virement au CRI	(6 909 058)
Plus : Intérêts CER	401 234
Solde du CER 2025	7 944 594 <sup>11</sup>
Plus : Solde résiduel 2023	(10 705) <sup>12</sup>
<b>Solde CER GSR 2025 et solde résiduel de 2023 à socialiser en 2027</b>	<b>7 933 889<sup>13</sup></b>

#### 4. ÉCART DE COÛTS

La Régie a approuvé, dans sa décision D-2025-052, le taux de la molécule GSR pour l'année 2025, établi à 28,36 \$/GJ. Cependant, tel que démontré à la section portant sur l'approvisionnement, les volumes de GSR reçus en cours d'année ont été différents des volumes prévisionnels utilisés au moment de calculer le coût de la molécule GSR dans le dossier tarifaire 2025. Par conséquent, le coût moyen du GSR de l'année 2025 s'est plutôt avéré être de 28,29 \$/GJ, causant ainsi un léger écart entre les coûts d'achat réels et le prix de vente du GSR qui a été facturé à la clientèle durant l'année 2025 (ci-après « **écart de coûts** »). EGQ a quantifié cet écart de coûts de l'année 2025 à (1 521) \$<sup>14</sup>. Il importe de préciser que ce montant est présentement inclus dans le solde du CER de l'année 2025 au montant de 7 933 889 \$. En effet, puisque les clients volontaires ont payé un tarif GSR légèrement supérieur au coût réel de la molécule, cela cause

<sup>11</sup> Dossier R-4336-2026, EGQ-3, document 3, ligne 18, colonne 13.

<sup>12</sup> Dossier R-4336-2026, EGQ-3, document 3, ligne 4, colonne 13.

<sup>13</sup> Voir pièce EGQ-3, document 3 du présent dossier. Au 31 décembre 2025, aucun client en Service-T n'avait injecté du GSR dans le réseau d'EGQ. Un client y avait toutefois adhéré pour un faible volume.

<sup>14</sup> Correspond à l'écart entre le prix de la molécule facturé à la clientèle (28,36 \$/GJ) et le prix réel du GSR (28,29 \$/GJ) multiplié par les volumes vendus aux clients volontaires (555 082 m<sup>3</sup>).

1 un effet à la baisse sur le solde du CER, lequel serait plus élevé d'une valeur de 1 521 \$ si l'écart de coût  
2 avait été nul.

3 EGQ rappelle que, depuis le rapport annuel 2024, elle présente à la Régie cet écart de coût au rapport  
4 annuel. Toutefois, le traitement tarifaire associé à cet écart de coûts sera soumis à la Régie au dossier  
5 tarifaire de l'année 2027, une fois que la Régie aura autorisé le solde du CER pour l'établissement du taux  
6 de socialisation dans le présent dossier.

7

## 8 **5. MISE EN MARCHÉ**

9 En 2025, EGQ a poursuivi sa stratégie de communication relative au GSR, laquelle a été amorcée en 2020.  
10 La stratégie de communication est structurée en 3 phases : éducation, vente (promotion) et diffusion des  
11 résultats. Des activités ont été réalisées dans chacune des phases à divers moments de l'année, tel  
12 qu'indiqué au Tableau 5.

## Tableau 5 – Stratégie promotionnelle

### Phase 1 : Éducation et sensibilisation

#### Activités

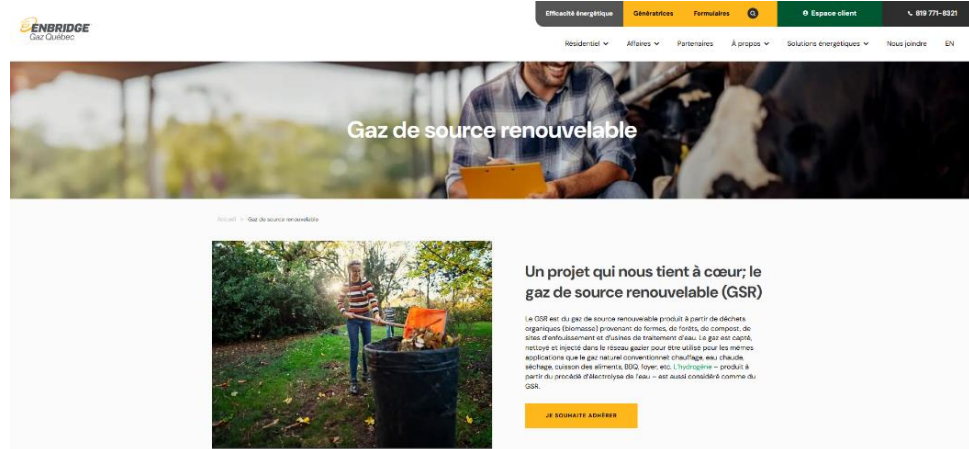
#### Exemples de visuels

#### Outils Web

-Publications sur pages Facebook et LinkedIn en cours d'année. Thème principal : Faire découvrir le GSR.



-Utilisation de la page GSR sur le site web d'EGQ.



**Phase 2 : Vente et promotion**

*Activités*

*Exemples de visuels*

Commandite du forum GNR de Drummondville (Avril 2025)



**Phase 3 : Diffusion des résultats**

*Activités*

*Exemples de visuels*

-Publications sur pages Facebook et LinkedIn en cours d'année. Thème principal : Résultats atteints par la clientèle volontaire.

Saviez-vous que 9% de nos clients ont assigné en moyenne 6% de leur consommation annuelle à du gaz de source renouvelable (GSR) ? Un geste qui soutient le développement de la filière. Ensemble, nous avons l'énergie pour nous renouveler. Pour adhérer vous aussi : <https://enbridgegaz.com/gsr>

En 2025, et suivant ses obligations réglementaires, Enbridge Gaz Québec doit livrer 5% de Gaz de source renouvelable (GSR) dans son réseau. 5% de GSR signifie 5% de gaz d'origine fossile en moins. Un premier pas vers la décarbonation de notre réseau.



## 6. CONCLUSION

Les résultats des ventes de GSR auprès de la clientèle volontaire d'EGQ pour l'année 2025 montrent une continuité dans les nouvelles adhésions, malgré un certain ralentissement par rapport aux années antérieures. Ce ralentissement est attribuable principalement à la hausse des coûts découlant de l'augmentation du taux minimal de GSR, passé de 2 % à 5 %, comme détaillé dans la présente preuve. Toutefois, cette tendance ne remet pas en cause l'intérêt de la clientèle pour le GSR. En effet, les résultats de l'année 2025 démontrent un intérêt et une curiosité soutenus, notamment grâce à l'implication proactive des représentants du service à la clientèle ainsi qu'à une meilleure compréhension par les clients des coûts de socialisation futurs liés au GSR invendu par l'adhésion volontaire.

Bien que les volumes vendus sur une base volontaire aient augmenté de 55 % par rapport à l'année 2024, ceux-ci demeurent insuffisants pour atteindre le seuil minimal réglementaire. EGQ devra donc socialiser une part des coûts auprès de la clientèle non volontaire en 2027.

Pour conclure, EGQ demande donc à la Régie de :

- Prendre acte des résultats de la vente de GSR pour l'année 2025 ;
- Autoriser le montant de 7 933 889 \$, comptabilisé dans le compte d'écarts lié à l'achat de GSR pour l'établissement du taux de socialisation à présenter dans le dossier tarifaire 2027 ;
- Prendre acte du montant de l'écart de coûts de (1 521) \$.